

Image not found or type unknown



Cessation d'activité et droit retraite

Par **landrezac**, le **02/06/2008** à **14:01**

Bonjour, j'ai 54 ans, je suis enseignante dans l'éducation nationale (enseignement privé) , depuis 1974, j'ai eu 2 enfants, je ne pourrai prétendre à la retraite qu'à 60 ans.

Ma question: si j'arrête de travailler l'an prochain à 55 ans quelle incidence sur ma retraite: au niveau financier et pourrais je malgré cette cessation d'activité obtenir une retraite à 60 ans.

Merci de votre réponse.

Bien cordialement.